

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 70

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Gillet

à l'amendement n° 5 de Mme Marais-Beuil

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« inférieur à »

les mots :

« en dessous de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.